

Traçabilité des palmipèdes gras

LE C.T.C.P.A PRÉSENTE SON NOUVEAU LOGICIEL



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE AVAIT INVITÉ, DÉBUT JUILLET, GRÉGOIRE CORDIER, DIRECTEUR REGIONAL DU C.T.C.P.A., ET LES DEUX LABORATOIRES : LE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL ET LE LABORATOIRE "L ET M" POUR PRÉSENTER LE NOUVEAU LOGICIEL DE TRAÇABILITÉ AUX PRODUCTEURS FERMISERS LOTOIS.

CET OUTIL INFORMATIQUE A ÉTÉ MIS AU POINT DANS LE BUT D'AIDER ET DE SÉCURISER LES PRODUCTEURS FACE AUX OBLIGATIONS DE TRAÇABILITÉ DE LEURS FABRICATIONS.

Aujourd'hui, l'hygiène alimentaire et la traçabilité des produits agro-alimentaires sont devenus des obligations prioritaires pour tous les producteurs, du petit éleveur fermier à la grande entreprise internationale. La surmédiation de notre société et les grandes exigences des consommateurs ne laissent plus de place à l'improvisation. Chaque produit vendu doit pouvoir garantir une traçabilité sans faille.



L'EXPERTISE DU C.T.C.P.A.

Le C.T.C.P.A. (Centre technique de la conservation des produits alimentaires), organisme français de référence à l'expertise reconnue, a conçu un logiciel informatique spécifiquement adapté à cette fonction. Grégoire Cordier (C.T.C.P.A. Auch) est venu le présenter le 4 juillet aux producteurs qui disposent d'un atelier de transformation à la ferme.

Ce logiciel permet d'enregistrer de la réception des matières premières aux produits finis. La spécificité de ce logiciel est de pouvoir intégrer les différents autos-contrôles réalisés par le producteur. Il donne la possibilité de numérotter les lots, de définir les affectations des produits et bien entendu d'établir à tout moment un état des lieux.

Les producteurs fermiers présents ont posé de nombreuses questions et reconnu l'efficacité de cet outil qui peut apporter de grands services.

Ce logiciel fortement approuvé, a été reconnu dans le département du Gers, en juillet 2011

Démarche collective des producteurs de foie gras du Gers sur la traçabilité : Les fabricants de foie gras du Gers ont été accompagnés par la Chambre d'agriculture départementale et le CTCPA pour mettre en place Solstice traçabilité (R), un logiciel de traçabilité développé pour tenir compte de leurs besoins particuliers. Une dizaine a déjà installé le logiciel en 2011, après une formation collective et un accompagnement individuel par le Centre technique.

Le C.T.C.P.A. a également négocié avec une société informatique la maintenance de ce logiciel. Celui-ci est vendu au prix de 800 euros HT pour les adhérents C.T.C.P.A., avec une maintenance annuelle de 85€ HT.

Une formation est indispensable pour l'acquisition du logiciel .

Elle est réalisée par le CTCPA , et peut être envisagée par le service formation de la chambre d'Agriculture . (fonds VIVEA et Européen).

Nous tenons à rappeler que la taxe du CTCPA est obligatoire pour toutes les personnes qui réalisent de la conserve sauf la filière porc qui recouvre du CTCCSV.

Si plusieurs producteurs lotois sont intéressés, une commande groupée peut même être envisageable.